

vu (1). On trouve alors dans son conseil ou synode huit autres prélats, un fils de Rodolphe II, roi de Bourgogne, le doyen, le prévôt, et seize prêtres ou lévites. Un titre du même Burchard donné en 960, la vingtième année du règne de Conrad, prouve que l'archevêque n'avait pas cessé de disposer des biens de son église (2).

On voit signer après lui le prévôt ou vicaire-général du diocèse ; les trois dignités du Chapitre existaient sous les noms de doyen, archi-diacre, et précenteur. Il y avait, en outre, une dignité de trésorier ou archiclave, qui, vers l'an 1000, prenait rang avant le doyen. L'an 979, Burchard II, jeune archevêque de douze ou quinze ans, fils de Conrad et neveu de son arrière prédécesseur Burchard I^{er}, donna un autre titre à l'abbé de l'Île-Barbe, pour confirmer ses privilèges (3). Celui-ci siégea avec l'archevêque dans le conseil des frères de Saint-Etienne, où se trouvèrent aussi des vassaux nobles et des clercs du prélat. Mais tout se faisait au nom de l'archevêque, ce qui écarte encore l'idée d'un chapitre proprement dit. « le nom de chapitre, dit M. l'abbé Jacques, fut donné à l'assemblée des chanoines, parce qu'à la suite des délibérations, on prenait des conclusions, *capitula* (4). » Nous insistons sur cette formation tardive et successive du corps des chanoines de Saint Jean, parce qu'on la croit communément contemporaine de l'érection de la cathédrale. Des historiens l'ont même fait remonter jusqu'à la fondation de la basilique.

On lit, dans les preuves de Ménestrier (5), un acte de 984, par lequel Burchard II se réunit au collège ou à l'assemblée des frères de Saint-Etienne, pour leur faire jurer la conservation des terres et

(1) Deville.

(2) Guichenon, *Hist. de Bresse*, preuves, p. 96.

Gingins de Lassaraz, *Essai sur la souveraineté du Lyonnais*, p. 28.

La liste des archevêques publiée dans le 1^{er} vol. du présent ouvrage, offre quelques erreurs de faits et de dates que nous relevons ici.

(3) Paradin, p. 262.

(4) M. l'abbé Jacques, *L'Eglise primatiale et son Chapitre*, p. 98.

(5) *Hist. Cons.*, preuves, p. 3.